



Reprise des travaux, ce que nous constatons



CADRE DE VIE



SÉCURITÉ



TRANSPARENCE

Cadre de vie. Depuis l'arrêt des travaux le 31 juillet 2026, les paliers sont restés en l'état, sans aucune intervention de société de ménage. Une reprise des travaux avait été annoncée pour le 24 août 2026, avec des équipes remaniées. Les travaux ont finalement repris ce 26 août 2026, sans qu'aucun affichage n'ait été mis en place dans les halls du 16 ou du 18, ni qu'aucune notification individuelle n'ait été adressée aux locataires concernés, comme l'exige pourtant l'article 7 de la loi du 6 juillet 1989 pour ce type de travaux. Les gardiens de nos deux résidences n'ont eux-mêmes reçu aucune information à ce sujet, un manquement vis-à-vis des résidents.

Documenter chaque fait, dater chaque échange, conserver chaque preuve. C'est ce travail de fond qui permet à l'Amicale Le 16-18 de se démarquer des autres associations.

Sécurité. Sur la période du 20 au 31 juillet 2026, l'Amicale Le 16-18 recense dix incidents en dix jours ouvrés, coupures d'électricité, de gaz et de réseau internet, dont un dixième lié à l'arrêt des travaux sans nettoyage. L'absence de plans précis des immeubles, invoquée par le bailleur pour expliquer ces perforations, ne constitue pas une excuse, aujourd'hui, des appareils de détection fiables existent. L'absence de changement de méthode après le tout premier incident confirme que ces perçages ont bien été réalisés à l'aveugle, avec le risque que cela peut comporter, et que nous avons pu constater au fil des dix incidents recensés.



Vous informe

Transparence. Le 26 août 2026, face à la reprise des travaux sans aucune information préalable ni affichage, l'Amicale Le 16-18 a saisi en urgence les autorités compétentes afin d'obtenir une intervention immédiate.

Sur demande de deux autres associations de locataires, une réunion s'est tenue le 12 août 2026 entre le bailleur et leurs représentants. À première vue, le compte-rendu de cette réunion (affichage dans le hall du bâtiment 18) aborde ces sujets de façon générale, sans qu'aucun chiffre ni aucune date précise n'y soit mentionné. Cette situation existait pourtant déjà depuis le 31 juillet 2026, date de l'arrêt des travaux. Elle n'a été dénoncée que le 24 août 2026, dans un mail adressé au bailleur et au service logement de la mairie.

Un dossier mieux préparé et mieux étayé en vue de cette réunion aurait eu davantage d'impact que cet envoi tardif et peu rigoureux de la part de ces deux associations (affichage dans le hall du 18).

C'est exactement ce que l'Amicale Le 16-18 entend éviter depuis sa création. Plutôt que des initiatives séparées et des alliances ponctuelles pour se donner une légitimité qui manque à l'origine, nous portons une seule voix, construite et documentée, pour l'ensemble des locataires du 16 et du 18.

Dès le 20 juillet 2026, l'Amicale Le 16-18 a suivi et signalé les incidents liés aux travaux de réseau d'eau. Nous sommes depuis en lien étroit avec les services compétents ainsi qu'avec les élus en charge de l'habitat, ces démarches administratives prenant du temps, ce qui explique que les travaux se soient poursuivis dans l'intervalle malgré nos signalements réguliers. L'Amicale Le 16-18 a par ailleurs accompagné chaque locataire concerné sur l'ensemble des incidents survenus du fait de la société Acorus. Le 31 juillet 2026, elle avait déjà demandé au bailleur de clarifier officiellement à qui revient la prise en charge des locataires en cas d'incident, une demande restée à ce jour sans réponse.

Si vous êtes vous aussi victime d'un incident suite aux travaux de réseau d'eau, n'hésitez pas à nous contacter directement à notre adresse mail amicale@le16-18.fr. Forts de l'expérience acquise en accompagnant déjà de nombreux cas, nous sommes aujourd'hui les mieux placés pour répondre à vos questions et vous accompagner.

L'Amicale des locataires · Le 16-18



Vous informe